



Barreau de  
**Montréal**

[www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca)

**2012**

**Table ronde sur la justice participative**  
Rapport de la 5<sup>e</sup> édition

La justice participative constitue une réponse positive au cynisme et au désengagement de la population face à la justice.

*« La justice participative est à la fois distincte et complémentaire à la justice du droit avec laquelle le juriste d'aujourd'hui est familier. La justice participative offre une réponse plus adaptée pour relever le défi de l'accès à la justice<sup>1</sup> »*

---

<sup>1</sup> ROBERGE, Jean-François, *La justice participative — changer le milieu juridique par une culture intégrative de règlement des différends*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2011, p 9.

**La Table ronde sur la justice participative** est un rendez-vous annuel, orchestré par le Barreau de Montréal, qui réunit une quarantaine de participants<sup>2</sup>, provenant des facultés de droit des universités québécoises, des Barreaux du Québec et de Montréal, de la Chambre des notaires, du ministère fédéral et provincial de la Justice, des tribunaux administratifs, de la Magistrature, de diverses associations professionnelles et d'autres organismes.

Cette rencontre offre aux acteurs de la justice une opportunité d'échange pour favoriser l'émergence d'une nouvelle culture juridique dans laquelle s'inscrit la justice participative. D'ailleurs, la synergie et la collaboration entre les participants reflètent l'essence même de la justice participative.

### La cinquième édition

Pour souligner le 5<sup>e</sup> anniversaire de la Table ronde, les participants ont été invités à partager leurs souhaits à l'égard de la justice participative. Les propositions suivantes résument une forte proportion des souhaits exprimés :

- Que la justice participative ait la place qui lui revient. Qu'elle ne soit plus une exception, mais un réflexe préalable à l'utilisation du parcours judiciaire.
- Que l'avocat soit synonyme de solutionneur et non plus de guerrier afin que la profession dégage le respect des valeurs citoyennes et celles de l'éthique.
- Qu'un changement profond s'opère à tous les niveaux afin de rendre la justice participative accessible à tous. Que l'adhésion de tous les acteurs (étudiants, professeurs, juristes, décideurs au sens large et même le législateur) engendre une nouvelle définition de la Justice.
- Que le public soit suffisamment informé des valeurs sous-jacentes de la justice participative et de ses bienfaits pour choisir ce processus dans la résolution d'un conflit.

#### **Pour stimuler la création...**

Un exercice d'échauffement sur la symbolique de la justice participative a permis aux participants de faire preuve de créativité. Les équipes ont été invitées à représenter la justice participative sous la forme d'un objet. Plusieurs ont choisi de représenter l'adaptabilité de la justice participative.

<sup>2</sup> La liste des participants de cette cinquième Table ronde est disponible à l'annexe A.

## L'information dans un langage clair

L'an dernier, les organisateurs de la Table ronde avaient présenté une synthèse des travaux accomplis depuis les débuts de cet important rendez-vous. Puis, les participants avaient identifié des exemples concrets pour favoriser l'intégration de la justice participative. Cette 5<sup>e</sup> édition est une suite logique de ces travaux.

En cette ère de l'information, le citoyen souhaite comprendre les tenants et aboutissants des problématiques qui l'affectent. La disponibilité de l'information et le « savoir » qui en découle permettent au citoyen de choisir une méthode de résolution de conflits qui est en corrélation avec le niveau d'implication qu'il souhaite. Les acteurs du monde juridique doivent pouvoir répondre aux attentes du citoyen en lui offrant des moyens de résolution variés et adaptés.

L'intégration de la justice participative, qui est le fil conducteur des travaux de la Table ronde depuis ses débuts, se poursuit en mettant l'accent sur le citoyen. L'utilisation de la justice participative pour contrer le désengagement envers le système de justice dépend de la disponibilité des services et de la diffusion de l'information sur le sujet. Par conséquent, il est essentiel de traiter de l'accessibilité de l'information juridique. C'est pourquoi le Barreau de Montréal a choisi d'en faire le thème de la 5<sup>e</sup> Table ronde.

Pour une troisième année consécutive, Me Miville Tremblay<sup>3</sup> a accepté d'agir comme modérateur en collaboration avec un organisme pour qui l'information juridique claire est une priorité : Éducaloi<sup>4</sup>. C'est avec dynamisme qu'Éducaloi a collaboré à la Table ronde dont les préoccupations s'arriment avec la mission de l'organisme.

## Information et Internet

La diffusion de l'information juridique s'effectue sous plusieurs formes et parmi celles-ci se retrouve l'Internet. Étant donné qu'il s'agit d'un outil de référence irremplaçable, les discussions de la Table ronde ont été orientées autour de ce média.

Selon les données publiées par l'Institut de la statistique du Québec en mars 2012, 75,9 % des Québécois âgés de 16 ans et plus utilisent l'Internet à des fins personnelles. Ce taux s'élève à 98,3 % chez les utilisateurs âgés de 16 à 24 ans, faisant de ceux-ci les plus grands utilisateurs au sein de la population.

Plus de 650 millions de sites Internet actifs sont offerts aux utilisateurs. Le moteur de recherche Google reçoit à lui seul plus d'un milliard de visiteurs par mois.

---

<sup>3</sup> La présentation sur l'intégration des compétences de la justice participative de Me Miville Tremblay est disponible à l'annexe B.

<sup>4</sup> La mission d'Éducaloi et de l'information additionnelle quant à la participation de l'organisme à la Table ronde est disponible à l'annexe C.

## Dans les souliers du citoyen

L'accessibilité de l'information est aussi importante que sa diffusion. En effet, l'information qui est introuvable n'atteint pas le but visé par sa diffusion. Lors de cette Table ronde, l'exercice *Dans les souliers du citoyen*, organisé par Éducaloi, a permis aux participants de prendre conscience de l'accessibilité de l'information disponible sur l'Internet au sujet des méthodes pour résoudre un litige sans avoir recours aux tribunaux.

Pour se faire, les participants ont été invités à identifier les mots clés ou les combinaisons de mots qui leur permettraient d'accéder via Internet à de l'information juridique sur la justice participative en lien avec le droit familial, civil ou commercial.

Ensuite, les mots clés et les combinaisons proposés ont été mis à l'épreuve grâce à une recherche Internet en temps réel.

Préalablement à la Table ronde, la fréquence d'utilisation de certains mots émanant de la justice participative a été vérifiée avec l'outil *Adwords* de Google par Éducaloi. À titre d'exemple, les mots « justice participative » ont fait l'objet d'une recherche au Canada sur l'opérateur *Google français* environ 110 fois au cours du mois de novembre 2012, comparativement à 170 fois dans le monde entier. Les mots « droit collaboratif » ont été utilisés environ 46 fois par mois au Canada et 480 fois à travers le monde toujours au cours de la même période.

En dernier lieu, le mot « médiation » semble mieux ancré dans le vocabulaire courant puisque son utilisation canadienne mensuelle s'élevait à 14 800 fois et celle mondiale à 301 000 fois.

### **En bref, comment fonctionne Google?**

Avec autant d'information, il importe que l'internaute trouve rapidement ce qu'il cherche. Google réussit à relever ce défi en offrant à ses utilisateurs des résultats presque instantanés, et ce, grâce aux « robots » qui effectuent constamment la mise à jour du référencement des millions de sites Internet actifs.

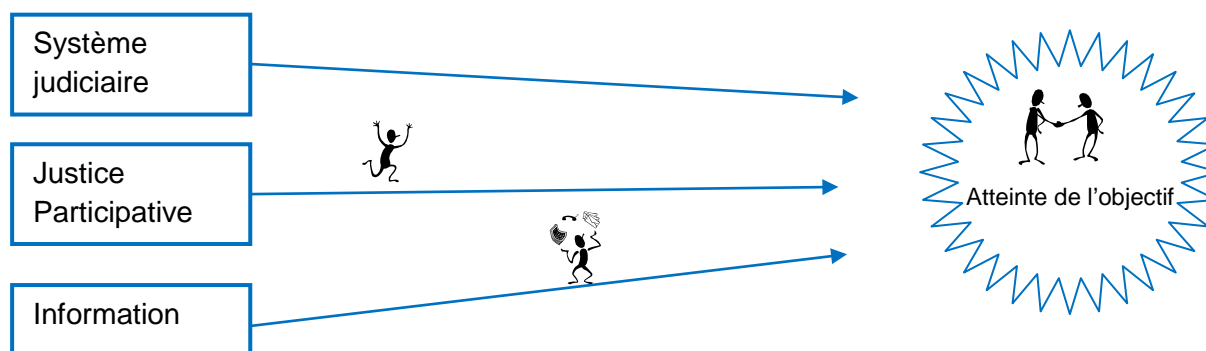
Le positionnement d'une page à l'intérieur de cet immense index est influencé par sa notoriété. Celle-ci est calculée par l'outil *Pagerank*. De plus, Google proposera un site Internet si une corrélation existe entre les mots utilisés dans la requête de l'utilisateur et ceux publiés sur le site Internet. Évidemment, l'utilisation du langage courant dans les pages du site Internet favorisera sa sélection.

Les mises en situation concernant l'information juridique ont généré les constats suivants :

- L'utilisation élevée de l'Internet comme source de référence en fait une option incontournable. Cependant, l'information juridique y est difficilement accessible et majoritairement orientée vers le parcours judiciaire.
- Les recherches<sup>5</sup> pour des voies autres que le parcours judiciaire sur l'opérateur Google ne génèrent aucun résultat où les mots « justice participative », « médiation » ou « négociation raisonnée » sont mentionnés.
- L'information juridique disponible au Québec est diffusée dans des silos d'expertise indépendants et peu connus, ce qui nuit à une vue d'ensemble complète et efficace.
- Il est difficile de déterminer l'origine territoriale et le système judiciaire auxquels les commentaires et l'information juridique font référence.
- Certaines informations contenues dans les forums peuvent inspirer les citoyens, mais la prudence est de mise puisque le contenu diffusé n'est pas validé.
- La justice participative est un domaine complexe dont le vocabulaire n'est pas courant. Le manque d'uniformité dans le vocabulaire utilisé, l'éventail des services qui composent la justice participative et les silos indépendants d'expertise sont autant d'obstacles qui nuisent à la diffusion efficace de ce sujet.

## Le chaînon manquant

Après les révélations quant à la diffusion de l'information, les participants ont abordé le thème de l'accès à la justice. Cette fois, l'équipe d'Éducaloi a orchestré l'analyse des chaînons reliant les institutions à la résolution de la problématique vécue par le citoyen. Le but de cet exercice était d'identifier les chaînons manquants dans le contexte judiciaire, de la justice participative et de la diffusion de l'information.



<sup>5</sup> En utilisant les mots clés « justice sans tribunal Québec ».

Cette séance de remue-méninges s'est déroulée avec dynamisme et a généré une muraille d'étiquettes fort révélatrices. Inspirés par celle-ci, les participants ont ensuite proposé la réalisation d'actions prioritaires afin de rallier le citoyen, de minimiser le décrochage judiciaire et de favoriser l'utilisation des moyens de la justice participative. Ces actions se regroupent sous deux grands thèmes soit la disponibilité de l'information juridique et la formation.

### **A. L'information juridique**

L'augmentation de l'information juridique disponible doit être envisagée et adaptée selon le récepteur visé (le citoyen ou l'avocat). Cette diffusion accrue permettra d'offrir au citoyen une vision plus complète de la justice et de le sensibiliser aux différents outils à sa disposition. Il en est de même pour l'avocat.

L'information doit également inciter les avocats à mieux comprendre le citoyen d'aujourd'hui et ses attentes. Pour ce faire, il convient de trouver des façons innovatrices de susciter l'intérêt sur le sujet, de créer des arrimages entre les différents silos d'expertise juridique et d'inciter les avocats à adopter les outils de la justice participative.

La diffusion de l'information juridique peut être décentralisée. La présence de celle-ci dans des endroits qui ne sont pas liés au domaine de la justice (par ex. les CLSC et les hôpitaux) pourrait contribuer à rejoindre plus efficacement le citoyen. D'ailleurs, le développement des connaissances juridiques pourrait commencer dès l'enfance.

Les suggestions suivantes ont été faites pour favoriser l'accessibilité de l'information :

- Publiciser les résultats de la gestion d'instance.
- Organiser des sessions d'information individuelle ou en groupe sur le sujet à l'intention des citoyens.
- Inviter les différents comités du Barreau à souligner les pratiques de justice participative existantes dans leurs secteurs respectifs.
- Soutenir les organismes dans leurs efforts d'information du public.

### **B. La formation**

Le citoyen sait ce qu'il veut et ce qu'il attend du système de justice. Cependant, il convient de se questionner pour déterminer si l'offre de service proposée répond aux attentes du citoyen.

Il est clair que la justice participative fait partie de l'offre de service, mais celle-ci semble sous-utilisée. L'information au sujet des concepts de celle-ci doit être

diffusée de façon plus efficace et faire l'objet de formation à tous les niveaux (étudiants, avocats, notaires et membres de la Magistrature).

La formation incitera les acteurs de la justice à adapter leurs pratiques aux attentes du citoyen, et ce, dans tous les domaines du droit. Comme mentionné précédemment, ce changement de culture juridique atténuera l'insatisfaction du justiciable face à l'image de la Justice.

Par le biais de séances de formation, l'avocat développera le réflexe de guider le client parmi les différentes alternatives de résolution qui lui sont offertes.

Compte tenu de ce qui précède, les actions suivantes ont été suggérées au sujet de la formation, soit :

- Prévoir la formation des formateurs au sujet de la justice participative, et ce, à tous les niveaux.
- Organiser des formations d'intégration de la justice participative à l'intention des avocats.
- Promouvoir la nouvelle mise en demeure.
- Inviter les différents comités du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec à aborder la justice participative dans leurs secteurs respectifs.
- Accroître la présence de la justice participative dans le cursus des étudiants.
- Modifier le programme de formation continue obligatoire du Barreau du Québec pour appuyer l'émergence de la nouvelle culture juridique en fixant un nombre de crédits obligatoire en matière de justice participative.

## **Mot de la fin**

En plus de permettre aux participants d'expérimenter concrètement la justice du point de vue du citoyen, cette association ponctuelle avec Éducaloi a permis l'éclosion de nombreuses révélations qui sont répertoriées dans ce rapport.

Il est espéré que les participants auront été inspirés et qu'ils passeront à l'action dans leur domaine respectif pour accroître la disponibilité et l'efficacité de l'information juridique en lien avec la justice participative. En agissant ainsi, ils favoriseront l'évolution de la justice au profit du citoyen.

Le Barreau de Montréal remercie les représentants pour leur participation à cette expérience de création inattendue et Éducaloi pour l'innovation du cadre de réflexion.

Également, le Barreau de Montréal souhaite souligner l'apport des membres du comité organisateur dans la réussite de cet événement.



## LISTE DES PARTICIPANTS 2012

(Ordre alphabétique)

<b>Nom et fonctions</b>	<b>Organisme représenté</b>
Me Marie-Claire Belleau, Ad. E., professeure titulaire	Faculté de droit, Université Laval
Me Violaine Belzile	Comité sur la justice participative, Barreau du Québec
Me Thierry Bériault, président	Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)
Me Stéphanie Bernstein, directrice	Département des sciences juridiques Faculté de science politique et de droit, UQAM
Me Johanne Brodeur, vice-présidente	Barreau du Québec
Me Marie-Josée Brunelle	Commission d'accès à l'information
M. Serge Charbonneau, directeur	Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
L'honorable Élisabeth Corte, juge en chef	Cour du Québec
Me Robert Côté, président	Commission des relations du travail
Me Marie Cousineau, présidente	Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Hélène de Kovachich, présidente, directrice générale et juge administratif en chef	Tribunal administratif du Québec
L'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec	Cour d'appel du Québec
Mme Muriel Gauthier, adjointe à la direction des programmes de prévention et règlement des conflits	Faculté de droit, Université de Sherbrooke
Me Daniel Jutras, doyen	Faculté de droit, Université McGill
Me Marie Christine Kirouack, présidente sortante	Association des avocats et avocates en droit familial du Québec
Me Richard La Charité, directeur du service des communications	Commission des services juridiques
Me Pierre-Claude Lafond, professeur titulaire	Faculté de droit, Université de Montréal
Me Marie Lamarre, présidente et juge administratif en chef	Commission des lésions professionnelles

**Nom et fonctions****Organisme représenté**

Me Bruno Levasseur, avocat conseil	Ministère de la Justice du Canada
Me Doris Larrivée, directrice générale	Barreau de Montréal
Me Laurette Laurin, Ad. E., directrice des centres de formation	Barreau du Québec
Me Andréanne Malacket, vice-présidente	Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Renée Madore, directrice	Direction des orientations et politiques Ministère de la Justice du Québec
Me Steve McInnes, président	Section prévention et règlement des différends Association du Barreau canadien, division du Québec
L'honorable Morton S. Minc, juge-président	Cour municipale de la Ville de Montréal
Me Michèle Moreau, directrice générale	Pro Bono Québec
Me Dyane Perreault, directrice	Service aux membres Barreau du Québec
Me Maurice Piette, vice-président	Chambre des notaires du Québec
Me Catherine Pilon, bâtonnière	Barreau de Montréal
Me Marie-Claude Rigaud, professeure	Faculté de droit, Université de Montréal
Me Jean-François Roberge, professeur et directeur	Programme de prévention et règlement des différends Université de Sherbrooke
L'honorable François Rolland, juge en chef	Cour supérieure du Québec
Me Nathalie Roy, directrice générale	Éducaloi
Me Marc Sauvé, directeur	Service de recherche et législation Barreau du Québec
Me Michelle Thériault, professeure	Département des sciences juridiques Université du Québec à Montréal
Me Jocelyne Tremblay, responsable au programme et aux évaluations	École du Barreau

## **Membres du comité organisateur 2012**

Me Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal

Me Elizabeth Greene, présidente du comité organisateur de la Table ronde 2012

Me Dominique F. Bourcheix

Me Nancy Brouillette

Me Andrée Gosselin

Me Jean-François Rousseau

Me Martha Shea

Me Miville Tremblay

## **L'équipe d'Éducaloi**

Me Nathalie Roy, directrice générale

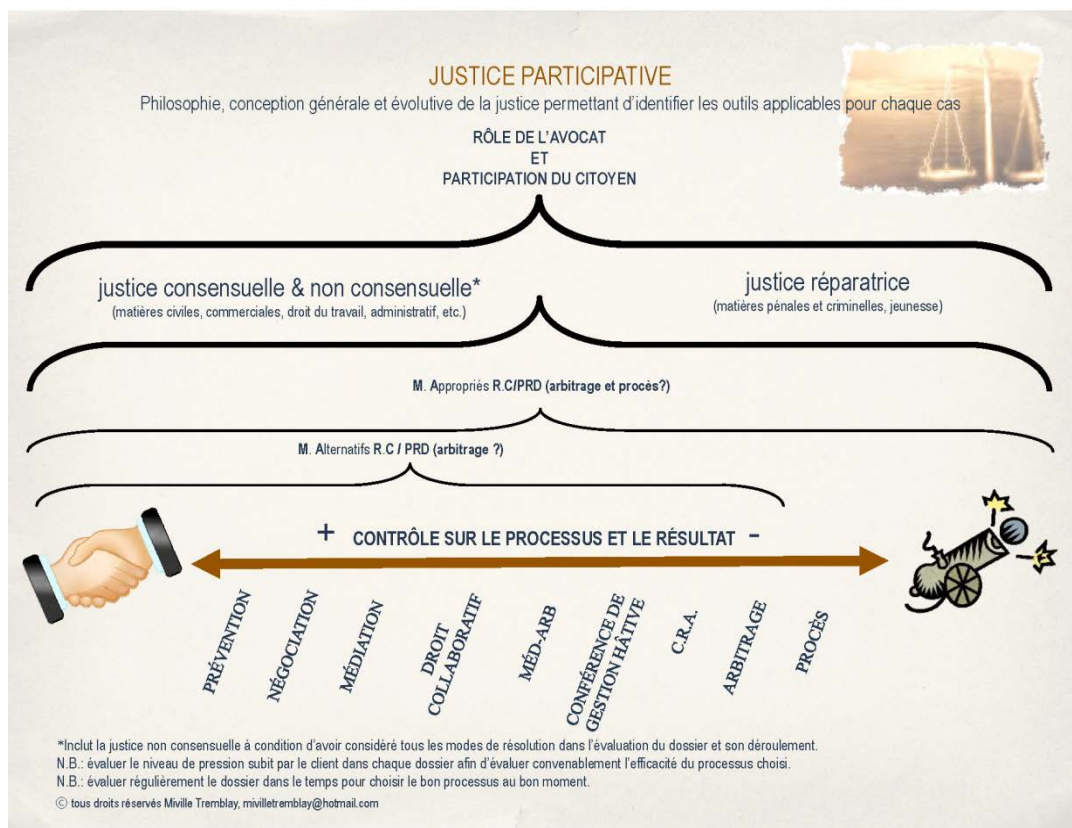
Me Lianne Blanchette

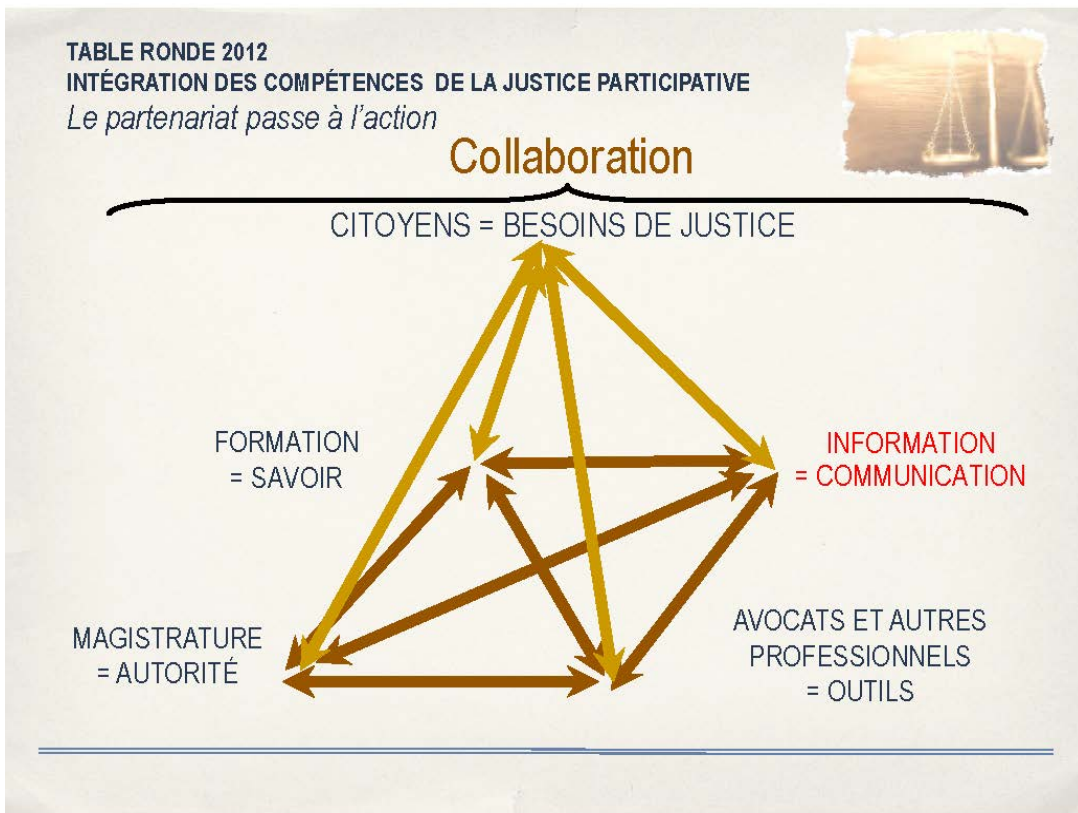
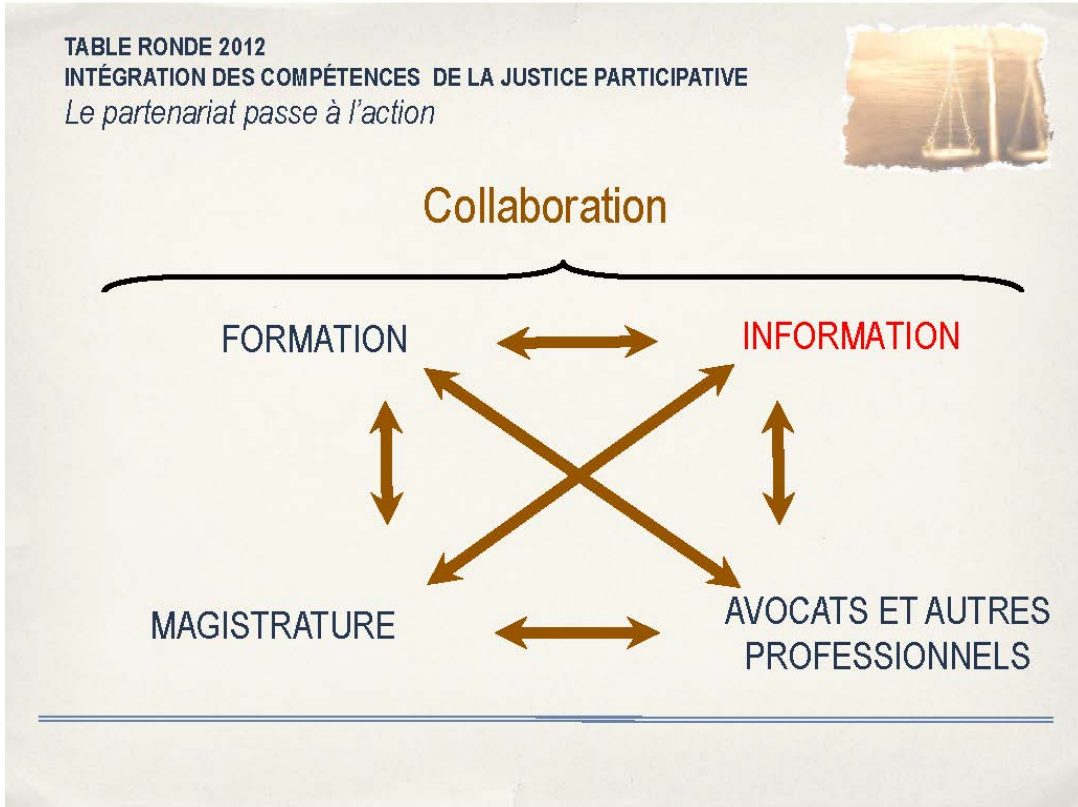
Me Ariane Charbonneau

Mme Caroline Boily

Me Guillaume Rondeau

L'intégration des compétences de la justice participative par Me Miville Tremblay





## Éducaloi

Fondé en 2000, Éducaloi est né d'un rêve sur le langage clair et la diffusion de l'information juridique. « *Entièrement dédié à informer le public sur ses droits et ses obligations, Éducaloi consacre l'ensemble de ses activités à rendre le droit plus accessible à la population québécoise.* »

En effet, cet « *organisme sans but lucratif s'est donné pour mission d'informer les Québécois et les Québécoises de leurs droits et de leurs obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible* ». Les valeurs de l'entreprise sont la neutralité, la rigueur, la créativité et la collaboration.

« *En conciliant le droit et la communication, Éducaloi a développé une expertise reconnue dans la transmission d'information juridique à des non-juristes, qu'ils soient membres du grand public ou de groupes particuliers. Éducaloi dispose ainsi de toutes les ressources nécessaires pour produire des communications juridiques efficaces, claires et simples.* »<sup>6</sup>

En octobre 2012, Éducaloi lançait un site Internet revampé qui l'appuiera dans la réalisation de sa mission. Celui-ci est le premier jalon d'un projet qui s'étendra au cours des trois prochaines années. Éducaloi espère que lorsqu'il sera complété, ce projet offrira au citoyen un portrait global de l'offre de Justice au Québec.

### **La justice participative, une alternative?**

En vue de la collaboration de l'organisme avec la Table ronde, un sondage maison a été effectué pendant une semaine sur les réseaux sociaux. Cet exercice a permis à Éducaloi d'avoir un aperçu des attentes du citoyen et de ses besoins.

À la question « *Croyez-vous qu'un conflit majeur peut se régler sans s'adresser au tribunal?* » 49 % des 1 167 répondants ont répondu que Oui.

À la question « *Selon vous, quels moyens autres que les tribunaux permettent de régler un conflit juridique?* », 33 % des répondants ont choisi la médiation et 16 % la combinaison de méthodes comme moyen alternatif.

En réponse à cette question, les moyens « entente à l'amiable », « communication entre les parties », « conciliation » et « arbitrage » ont à peine récolté conjointement plus de 10 % des réponses, tandis que 13 % des répondants affirmaient ne pas savoir quel moyen utiliser.

Finalement, moins de 5 % des répondants ont sélectionné l'avocat ou le notaire comme moyen pour régler un litige sans avoir recours au tribunal. Compte tenu du décrochage judiciaire, il convient de garder à l'esprit ce résultat frappant!

---

<sup>6</sup> L'information concernant Éducaloi est disponible sur le lien suivant : [www.educaloi.qc.ca](http://www.educaloi.qc.ca)



Résultats du sondage maison d'Éducaloi

